

Habilitations Electriques BS

⇒ **OBJECTIF :**

- Rendre les stagiaires capables d'appliquer les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510 dans son environnement.

⇒ **PUBLIC :**

- Personnel d'exploitation ou d'entretien non électricien

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Prérequis : Avoir une connaissance des règles élémentaires de l'électricité et connaître les techniques de remplacement et raccordement sur les installations et matériels sur lesquels il doit intervenir.

Durée : **14 heures** pour la formation initiale, **14 heures** pour la formation continue.

Effectif maximum : 10 personnes.

Effectif minimum : 1 personne.

Maintien des connaissances :

- 2 journées (14 heures) tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs expérimentés spécialisés dans la réglementation et la norme NF C 18-510

Méthode pédagogique : essentiellement basée sur de la théorie (exposés interactifs, apports de connaissances, vidéo-projection...), mise en pratique éventuelle si le site le permet, sinon sur maquette pédagogique
. QCM de validation

Attribution finale : Attestation individuelle.

Organisme de délivrance : SECURIPREV émet un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.



⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique (TRONC COMMUN n°1 de la norme)**

- Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, Alternatif et continu, etc.
- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, D'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
 - **Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION**
- Citer les ZONES D' ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
 - **Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.**
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
- Connaître les limites de l'habilitation « BS »
- Lister la mise en sécurité d'un circuit (pré-identification, séparation, condamnation)
 - **Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION**
- Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - **Reconnaître la ZONE DE TRAVAIL ainsi que les signalisations et repérages associés.**
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
Enoncer la procédure de remplacement et de raccordement.
 - **S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils.**
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
 - **Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique**



o **Partie théorique (BS)**

- Citer les limites de l'HABILITATION BS (Autorisation et interdits, etc.).
- Nommer les informations à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
 - o *Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.*
 - o *Respecter les instructions données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.*
 - o *Rendre compte de son activité.*
- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT.
 - o *Reconnaître les MATERIELS électriques des DOMAINES DE TENSION BT et TBT dans leur ENVIRONNEMENT.*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - o *Si nécessaire identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
 - o *Réaliser la MISE HORS TENSION pour son propre compte (PRE-IDENTIFICATION, SEPARATION, CONDAMNATION).*
 - o *Effectuer la VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).*
 - o *Réaliser une remise sous tension.*
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
 - o *Délimiter et signaler la ZONE D'INTERVENTION BT.*
 - o *Respecter les règles et les INSTRUCTIONS DE SECURITE.*
- Lister et connaître le contenu des documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES (AUTORISATION DE TRAVAIL, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
- Enoncer la procédure de remplacement
 - o *Préparer organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de remplacement, d'un fusible, d'une lampe ou d'un accessoire.*
- Enoncer la procédure de raccordement.
 - o *Préparer, organiser et mettre en œuvre les mesures de prévention lors d'une intervention BT de raccordement hors tension.*
 - o *Analyser les risques préalablement à chaque SITUATION DE TRAVAIL.*
 - o *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.*



Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques



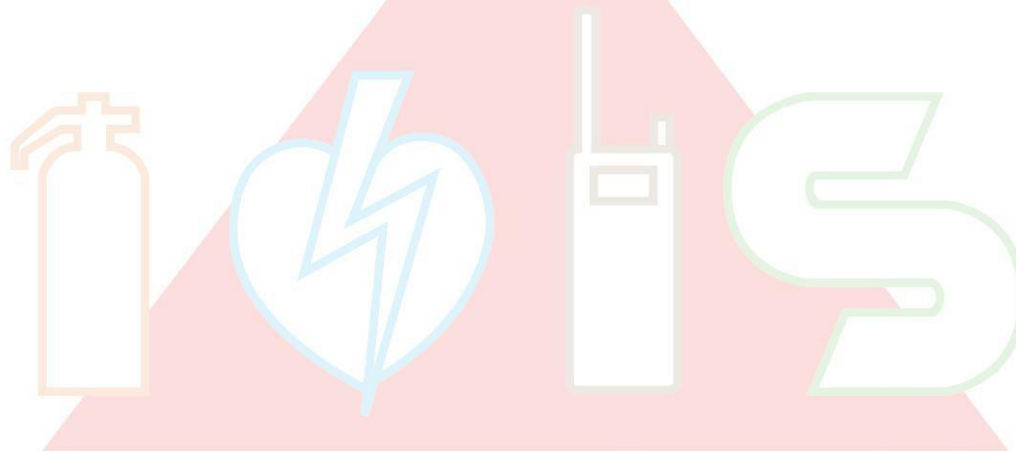
○ **Partie pratique (BS)**

Incluant à minima 2h30 de pratique sur un OUVRAGE ou une INSTALLATION types. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

- Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Préparer, organiser et mettre en œuvre des règles de sécurité lors d'une intervention de raccordement hors tension.
- Mettre hors tension avec consignation
- Remettre sous tension.

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

norme NF C18-510 du 25 janvier 2012



SECURIPREV

**Réf : HABELEC BS
V.020114**

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ ENBAROEUL
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

